



FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4[»] 4^s par an.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 15 Avril.

1. Ensuite d'une requête présentée au conseil d'état par Samuel Junod et Samuel Jornod de Travers, demandant la concession d'une nouvelle roue placée sur le même cours d'eau que celles de leurs moulins, pour faire mouvoir un battoir et une scierie, conséquemment ils font connaître l'objet de leur demande par la voie de la présente feuille, en assignant tous ceux qui pourraient avoir des moyens d'opposition à faire valoir, à se présenter à l'audience du département de l'intérieur, le vendredi 7 mai prochain, à 9 heures du matin, au château de Neuchâtel, pour être entendus contradictoirement avec les demandeurs.

2. Ensuite d'une connaissance de direction de la cour de justice de Valangin, du jour sous date, le sieur Ami-Louis L'Épplattien, sautier de seigneurie, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi aux cinq enfants mineurs de défunt Daniel-Henri Jeanneret-Grosjean, et de Marianne née Amez-Droz, femme actuelle de Jean-Frédéric Mosset, de Villiers, qui sont nommément: Auguste, Adèle, Jules-Henri, Ernest et Rose-Charlotte Jeanneret, informe le public qu'il se présentera par devant la dite noble cour de justice, qui sera assemblée par l'ordinaire à l'hôtel-de-ville du dit lieu, dès les 9 heures du matin, le samedi 8 mai prochain, pour postuler au nom de ses pupilles une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur mère Marianne née Amez-Droz, femme de Jean-Frédéric Mosset, et des ascendans de celle-ci. Tous ceux qui croiront pouvoir opposer à cette demande sont, en conséquence, assignés péremptoirement à se présenter le dit jour 8 mai prochain, au lieu et à l'heure devant indiqués, pour faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 3 avril 1841. Par ordonnance,

C.-A. BREGUET, greffier.

3. M. Auguste Jeanneret-Gris, fabricant d'horlogerie au Locle, ayant réuni ses principaux créanciers pour leur faire connaître la situation de sa masse et aviser avec eux aux moyens d'arriver à une prompte liquidation, ceux-ci ont décidé qu'avant de conclure un arrangement, tous les créanciers du prénommé seraient invités par la voie de la feuille officielle, à s'annoncer jusqu'au 23 avril courant, et à faire connaître leurs réclamations à Philippe-Henri Guyot ou Philippe Courvoisier fils, monteurs de boîtes au Locle, nommés syndics à cette masse, qui leur communiqueront les propositions arrêtées dans le but d'arriver à une liquidation définitive. En conséquence, tous ceux qui ont quelques réclamations à faire à M. Auguste Jeanneret, sont invités à les faire connaître dans le terme fixé, aux syndics susnommés, qui se prévaudront du présent avis contre ceux qui ne répondront pas à cette invitation, Locle, le 10 avril 1841.

F.-L. FAVARGER, greffier.

4. Pendant le courant de l'été dernier, deux poteaux, servant à marquer la zone frontière où la circulation des bois de construction est interdite, ont été arrachés avec les bornes plantées auprès, l'un dans la juridiction des Brenets, et l'autre dans celle du Locle. Des actes semblables s'étant répétés en dernier lieu dans la juridiction des Brenets, à mesure que trois autres poteaux et les bornes correspondantes ont pareillement été arrachés, le conseil d'état promet une récompense de L. 100 aux personnes qui pourraient fournir à M. le maire des Brenets des indices certains sur les auteurs de

ces actes criminels. Donné au château de Neuchâtel, le 13 avril 1841.

Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

5. Ensuite d'une sentence de direction rendue par la vénérable chambre matrimoniale de Valangin, à l'instance de Elise née Monnin, femme délaissée de Louis Schœny, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, le dit Louis Schœny, qui doit être parti pour l'Amérique, est assigné à comparaître devant la dite vénérable chambre qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, le mercredi 26 mai prochain pour la première, le mercredi 28 juillet pour la seconde et le mercredi 29 septembre suivant pour la tierce instance, aux fins d'entendre et répondre personnellement à la demande que sa femme lui formera dans le but d'obtenir son divorce et la dissolution des liens conjugaux qui les unissent. Cette demande étant fondée sur l'inconduite de Louis Schœny, son ivrognerie, ses débauches, sur le dérangement de ses affaires pécuniaires, ses infidélités et sa désertion malicieuse du mariage, ainsi que sur tous et tels autres motifs qui seront articulés durant la poursuite de l'action aux frais de laquelle il sera conclu. Schœny est averti que, s'il ne paraît pas sur l'un ou l'autre des jours devant indiqués, il n'en sera pas moins fait droit aux réquisitions de l'actrice ensuite des preuves qu'elle administrera. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 21 mars 1841.

C.-A. BREGUET, greffier.

6. Le gouvernement ayant accordé le décret des biens de Henri-Louis Dessaulles, meunier à Engolon, et de sa femme Susanne-Salomé née Dessaulles, noble et vertueux Alexandre baron de Chambrier, conseiller d'état, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au dit décret au mercredi 2 juin prochain, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, où tous les créanciers des discutans sont péremptoirement assignés à comparaître pour faire inscrire leurs titres et faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 1^{er} avril 1841.

C.-A. BREGUET, greffier.

7. Le conseil d'état ayant accordé le décret des biens du sieur Paul-Émile Jacottet, chef d'atelier, domicilié à Travers, la journée des inscriptions au passif de ce décret a été fixée au mercredi 28 de ce mois; en conséquence, tous les créanciers du sieur Paul-Émile Jacottet, à quel titre que ce soit, sont péremptoirement assignés à se rencontrer à la chambre d'audience de la cour de justice, dans la maison communale de Travers, le jour indiqué, dès les 9 heures du matin, pour y faire valoir leurs réclamations, sous peine d'en être forclos. Donné par ordre au greffe de Travers, pour être inséré dans trois ordinaires de la feuille officielle, le 3 avril 1841.

H.-J. COULIN, notaire.

8. Ensuite des préliminaires d'usage et d'un jugement de direction rendu par l'honorable cour de justice de Thielle, le 19 mars dernier, honorée Elise née Balimann, épouse du sieur Philippe-Henri Jacot, boulanger et méunier à Saint-Blaise, communier du Locle et de la Chaux-de-Fonds, agissant en sa qualité de tutrice naturelle de ses deux enfants, qui sont: Alexandre-Henri, âgé de 6 ans et demi, et Marie-Elise, âgée de 5 ans, et de ceux à naître de son mariage avec le dit Philippe-Henri Jacot, son mari, par qui elle est dûment autorisée, fait savoir qu'elle se présentera par devant la dite honorable cour de justice de Thielle qui sera assemblée dans la maison de commune à Saint-Blaise, le vendredi 30 avril courant, à 9 heures du matin, pour postuler au nom des dits enfants nés et à naître, une renon-

ciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur père pré-nommé et de leur ascendance paternelle. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour, 30 avril courant, en cour de justice de Thielle, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Saint-Blaise, le 5 avril 1841.

A. JUNIER, greffier.

9. La communauté du Grand-Bourgeau aux Verrières ayant accordé, le 10 janvier 1841, à Henri-Eugène, fils de feu Joseph Guillaume et d'Henriette née Rosset, sa femme, célibataire, une nouvelle lettre d'origine en remplacement de celles qui lui avaient été accordées les 21 février 1826 et 6 décembre 1835. En conséquence, à mesure que la dite communauté en donne avis par cette publication, qui sera insérée trois fois dans la feuille officielle de l'état, elle prie les autorités et toutes personnes quelconques, auxquelles les dites lettres d'origine des 21 février 1826 et 6 décembre 1835 seraient présentées, de n'y donner aucun mérite, étant nulles et sans effet. Verrières le 1^{er} avril 1841. Le secrétaire de commune,

L.-C. GUILLAUME.

10. Le gouvernement, par un arrêt du 31 mars dernier, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique, de la masse d'Adolphe Margairaz, ci-devant boulanger à Boudry, qui a quitté clandestinement le pays, laissant ses affaires en désordre, M. Cousandier, conseiller d'état et châtelain de Boudry, a fixé cette liquidation au mardi 27 avril courant. En conséquence, tous les créanciers du dit Margairaz sont péremptoirement assignés à comparaître le dit jour 27 avril, à la maison-de-ville de Boudry, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion pour les non-comparaissans. Donné par ordonnance, pour être publié trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Boudry, le 5 avril 1841.

Le fonctionnant au greffe, C.-H. AMIET.

11. Le conseil d'état ayant accordé, sous la date du 22 mars 1841, à Paul-Henri Guirri, heimathlose appartenant à la principauté, une nouvelle expédition de l'acte d'origine pour heimathlose, qui lui avait été délivré et qui a été détruit par accident, la première expédition du dit acte, qui portait la date du 5 février 1840, est devenue, par cela même, nulle et sans valeur, ce qui est porté à la connaissance des autorités communales et du public. Donné au château de Neuchâtel, le 22 mars 1841. CHANCELLERIE.

12. Le sieur Jules Huguenin, du Locle, marchand établi à la Chaux-de-Fonds, ayant fait l'attouchement du décret de ses biens, M. Louis Challandes, maire, a, ensuite des ordres qu'il en a reçus du conseil d'état, fixé la journée des inscriptions de ce décret au lundi 26 avril prochain 1841, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 8 heures du matin. En conséquence, tous les créanciers du dit Jules Huguenin sont requis de se rencontrer au lieu et à l'heure indiqués, le dit jour 26 avril 1841, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour les faire valoir sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, Chaux-de-Fonds, le 26 mars 1841. E. VEUVE, greffier.

13. En exécution d'un arrêt du conseil d'état en date du 22 mars courant, et d'un jugement de direction rendu par la noble cour de justice de Neuchâtel, le 26 du même mois, M. Louis Coulon, membre du conseil et de la justice de cette ville, agissant sous sa relation de tuteur juridiquement établi aux

Limes en bois,

Pour détruire les cors aux pieds, fabriquées par M. Marie de Courd, à Vienne. Ces limes, recouvertes de stalactite, possèdent, outre l'avantage de procurer un soulagement momentané, la propriété suffisamment reconnue d'extirper entièrement par un usage réitéré et sans causer la moindre douleur, les cors aux pieds ainsi que les verrues. Elles se trouvent au prix de 6 batz de S^{ss}e, avec notice sur la manière de s'en servir, chez Alexis Doudiet, place du gymnase à Neuchâtel, seul dépôt pour le canton.

37. Un assortiment de pompes pour puits bien confectionnées, boîtes p^r le transvasage, robinets, crics de cave, un gros mortier en laiton avec son pilon. S'adresser à Alph. Loup, serrurier, rue des Moulins, lequel est toujours pourvu de bons fromages.

38. Chez Aug. Juvet, sous l'auberge du Poisson, sur la Place, un assortiment de chapeaux de paille d'Italie p^r femmes, chapeaux bergères et capotes; un joli choix de rubans pour bonnets et chapeaux, à des prix raisonnables.

39. Du bon raisiné à 14½ batz le pot. S'adr. maison Meuron de Corcelles, rue du Pommier.

40. Un joli assortiment d'indiennes dans les prix de 5 à 10 batz l'aune, et des coupons au poids, chez L. Verdan, à Saint-Blaise.

41. M. Charles Lichtenhahn devant incessamment remplir quelques commandes à lui faites de quelques GLACES DE PARIS, invite les personnes qui en désireraient, à s'adresser à lui, cette occasion et ses relations directes avec la manufacture royale, lui permettant de les livrer à un prix plus avantageux qu'autrefois. Le dit est possesseur de quelques portraits de S. M. Frédéric-Guillaume III et de M. Jacques-Louis de Pourtalès, gravé par L. Robert, ainsi que celui de A.-L. Perrelet, par G. Girardet. Il céderait aussi en location un beau et excellent piano, à des conditions favorables.

42. Chez M. Berthoud fils, à Couvet, du sucre en pains sortant d'une des meilleures raffineries de Paris, à un prix avantageux. Le même demande à acheter un balancier avec ses poids.

43. Véritable tabac turc coupé, doux, chez Lauterbourg-Fleury et Comp.

44. De rencontre une petite bascule à peser 4 à 5 quintaux. S'adresser à F. Favarger, commissionnaire.

ON DEMANDE A ACHETER.

45. De rencontre, un petit établi et quelques outils de menuisier. S'adresser à M. Prince-Wittnauer.

46. La commission de construction des abattoirs publics de la communauté de la Chaux-de-Fonds, demande à acheter une grande balance de la plus forte dimension, juste et en bon état; il conviendrait qu'elle fût assortie de ses poids. S'adresser, en indiquant le prix et la longueur du fléau, à M. Julien Humbert-Prince, justicier, président de la dite commission, à la Chaux-de-Fonds.

A AMODIER.

47. Un petit verger de la contenance d'une pose, garni d'arbres fruitiers, situé rière Peseux, au lieu dit le bas des Combes. S'adresser à M. le pasteur de Perrot, à la cure de Serrières.

A LOUER.

48. De suite, un appartement composé de plusieurs pièces et dépendances faisant partie d'un bâtiment construit, il y a quelques années, à une petite distance de la ville et d'où l'on a la vue du lac et des Alpes. On aimerait à avoir des personnes tranquilles et autant que possible sans enfants. On s'entendra d'ailleurs avec l'amateur pour lui accorder plus ou moins de place, suivant sa convenance; il aurait en même temps la jouissance d'une portion de jardin et d'une certaine quantité d'arbres fruitiers. S'adresser à M. Dardel, notaire à Neuchâtel.

49. Un cabinet meublé ou non pour une personne seule, à laquelle on donnerait la pension si on convenait. S'adresser chez F. Marthe.

50. Pour la Saint-Jean, deux chambres, portion de cuisine et galetas. S'adresser au bureau d'avis.

51. Pour la Saint-Jean, à l'année ou pour la belle saison, un appartement dans la maison qu'occupait feu M. le colonel Vouga, à Cortaillod, composé de six chambres ou cabinet, chambre à serrer, cuisine, galetas, cave et jardin. S'adresser à M. Grellet, pasteur à Cortaillod.

52. Pour la Saint-Jean, une boutique de serrurier, un logement et jardin. S'adresser à Mme la justicière Colin, à la maison neuve à Corcelles.

53. Des chambres meublées, avec la pension, chez Mme Rouff, près de la poste. La même offre de vendre un tas de bon fumier.

54. De suite ou pour le 1^{er} mai, une chambre meublée à un second étage. S'adresser au bureau d'avis.

55. Au moulin de la ville, un logement entièrement réparé, composé d'une cuisine, 4 grandes chambres et un cabinet, avec quelques petites dépendances; on pourrait y entrer de suite ou pour la Saint-Jean.

56. Dès-à-présent, une chambre garnie et la pension. S'adresser au second étage de la maison Capellaro, rue Saint-Maurice.

57. Quelques logements à louer, dès le mois d'août, dans une des plus jolies expositions du faubourg. Le bureau d'avis indiquera.

58. Pour la Saint-Jean, à un 1^{er} étage, un logement composé de deux chambres avec cuisine, galetas, chambre à côté et caveau; plus au 2^{me} étage de la même maison et de suite, une grande chambre meublée, à poêle et cheminée. S'adresser au bureau d'avis.

59. Pour la Saint-Jean prochaine, un logement près de la Croix-du-marché, composé de trois ou quatre chambres qui s'échauffent, cuisine, chambre à resserrer, galetas et caveau. S'adresser à M. Berthoud-Fabry, rue de Flandre.

60. De suite une petite chambre meublée, au 3^{me} étage de la maison de M. Ganeval, faubourg du lac.

61. Le second étage de la maison de M. Reutter, au Sablon, avec jouissance de la vigne qui touche la maison. S'adresser au locataire M. Perret-Ducommun.

62. Pour la Saint-Jean, au centre de la ville, un rez-de-chaussée consistant en deux grandes pièces servant déjà de bureau et magasin. S'adresser au bureau d'avis.

63. Pour la Saint-Jean, au Carré, rue Neuve, un rez-de-chaussée pouvant servir de magasin ou d'atelier; plus, un logement composé d'une chambre, cuisine et place pour du bois. S'adresser à Borel, boucher.

64. Pour la Saint-Jean, un appartement propre, rue de la Treille, composé d'une chambre s'échauffant, d'un cabinet, alcôve, cuisine et autres dépendances. S'adresser à Henri Mermin, cordonnier. Le même offre des fenêtres encore en bon état.

65. Un joli cabinet meublé, avec ou sans la pension. S'adresser au bureau d'avis.

66. Une jolie chambre indépendante, garnie si on le demande, est à louer dès maintenant. Le bureau d'avis indiquera.

67. Dès-à-présent, la maison de M. de Wattenville, dite Beuther, à Hauterive, avec terrasse, remise, écurie et grenier à foin. S'adr. pour voir la maison, à M. König, chef de pension au dit lieu.

68. Pour le 1^{er} octobre prochain, une bonne cave fraîche et sèche, meublée de quatre laigres de différentes grandeurs, presque neufs et bien avinés, contenant ensemble 91 muids 8 setiers; plus une autre cave contiguë, non-meublée, qu'on louerait aussi selon la convenance des amateurs. S'adresser à Clerc, au cercle des Marchands.

69. Pour la Saint-Jean, un bel établissement de charron, situé à Marin, avec tous les outils nécessaires aux professions de charron et menuisier. S'adresser à Jean-Jaques Davoine, au dit Marin.

70. Pour la Saint-Jean, au petit Pontarlier, le rez-de-chaussée d'une maison à-peu-près neuve, d'où l'on jouit d'une très-belle vue sur le lac, composé de deux grandes chambres et une moyenne, d'une cuisine, galerie, deux chambres à serrer, bûcher, cave, portion de jardin, et un coin de verger si on le désire; une fontaine de bonne eau de source est à proximité de la maison. S'adresser à M. J.-L. Wittnauer, au Prébarreau.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

71. On demande dans une campagne à une lieue de Neuchâtel, une servante d'âge mûr, forte et active, qui sache conduire un ménage de domestiques et cultiver un jardin potager. Elle pourrait entrer de suite, moyennant de bonnes attestations de fidélité et de conduite. Le bureau d'avis indiquera.

72. On demande pour la Saint-Jean une domestique de 25 à 30 ans, en état de faire un bon ordinaire et de soigner un jardin, munie de bons témoignages sans lesquels il sera inutile de se présenter. S'adresser à la cure de Cortaillod.

73. Une personne d'âge mûr demande une place de cuisinière. Elle est disponible dès-maintenant, et présentera des certificats satisfaisants. S'adresser chez M. Krap, maître tailleur, au bas de la rue des Chavannes.

74. Un jeune homme qui parle quatre langues, désire se placer dès-maintenant comme valet-de-chambre ou cocher. Il possède de bons témoignages. S'adresser au bureau d'avis.

75. Dès-à-présent ou la Saint-Jean et pour une auberge de la campagne, on demande une servante qui sache faire un bon ordinaire et soit porteuse de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

76. Un homme de bonne conduite et d'âge mûr, qui sait bien écrire en français et en allemand et calculer, cherche une place au plus-tôt soit comme copiste dans un bureau ou comme domestique dans un magasin; il peut présenter de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

77. Une nourrice d'une bonne constitution, aimerait à se placer de suite. S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^{me} Stouky, sage-femme, rue de la Place d'armes.

78. Un jeune homme de ce pays aimerait se placer de suite ou pour la Saint-Jean comme domestique; il sait soigner les chevaux et traire les vaches, et connaît aussi la culture du jardin. S'adresser à Henri Grisel, jardinier à Monruz.

79. On demande pour la Saint-Jean une femme de chambre allemande, d'un âge mûr, qui puisse produire de bons certificats; on tient à ce qu'elle sache très-bien travailler et l'on désirerait même qu'elle eût fait un apprentissage de tailleuse. S'adresser pour plus amples informations au bureau d'avis.

80. Une jeune personne de parents honnêtes, munie de bons certificats et parlant l'allemand et le français, désire se placer dans une bonne maison de cette ville, comme institutrice pour de jeunes enfants ou femme-de-chambre; cette personne est recommandable sous tous les rapports. S'adresser au bureau d'avis.

81. On demande pour la Saint-Jean, pour desservir une pinte au centre de la ville, un bon pintier, marié, au fait de cette occupation, qui soit porteur de certificats de moralité, et qui puisse présenter toutes les sûretés nécessaires. S'adresser au bureau d'avis.

82. On demande une servante qui sache faire un bon ordinaire, et soit porteuse de certificats de sa moralité. S'adresser au bureau d'avis.

83. Une jeune personne Wurtembergeoise, âgée de 20 ans, qui est actuellement dans une bonne maison de ce pays, désirerait se placer pour la Saint-Jean comme bonne d'enfant, ou pour faire un petit ménage; elle sait un peu le français, coudre et blanchir. S'adresser pour de plus amples informations au bureau d'avis.

84. On demande pour l'Allemagne une bonne d'enfant, âgée de 20 à 25 ans. S'adresser à Mme veuve Pettavel née Kuss.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

85. On a perdu une broche ou grande épingle en or incrustée d'une plaque en émail représentant une vue des Alpes. On est prié de la remettre au bureau d'avis contre une récompense proportionnée à la valeur de l'objet.

86. On a perdu la semaine dernière, dans la ville ou ses environs, une vieille bourse longue en peau, sans coulant, renfermant 3 à 4 pièces de 5 francs; la rapporter, contre récompense, au n^o 227, rue Saint-Maurice.

87. On a oublié, le 25 mars, à la rue de la Balance, un sac de pommes de terre, et un manteau d'homme, soit col, a été trouvé au faubourg. Le bureau d'avis indiquera où l'on peut les réclamer.

88. Il s'est égaré, jeudi passé en ville, un chien loup tigré foncé, répondant au nom de *Turc*, dont le collier est gravé du nom *Frédéric Stauffer, à la Neuveville*. On prie la personne qui le possède de le ramener chez H. Ruply, boulanger à Neuchâtel, contre récompense.

89. La personne qui a oublié, il y a trois semaines environ, chez M^{lle} Rosette Buck, à Saint-Blaise, un parapluie en soie noire, est priée de le réclamer.

90. On a perdu, de Cormondèche à Serrières, dimanche 14 mars, un parapluie en soie brune, bordure bleue, canne en métal, deux tenons en laiton, poignée noire, une déchirure dans le bord. Le rapporter au jardinier Oulevay, en face du Crêt, lequel en sera reconnaissant.

91. On a trouvé un sac renfermant des brosses et de l'amadou. Le réclamer chez Fritz Roulet, à Peseux, en payant les frais.

AVIS DIVERS.

92. Dans une des premières institutions de Hollande, on demande un maître de français; les conditions sont avantageuses. S'adr. au bureau de cette feuille.

93. M. H. Marthe, dessinateur, dont la vocation spéciale est le portrait, annonce aux amateurs et principalement aux amis des arts auxquels il se recommande, qu'il exécute le portrait en noir sur papier et sur pierre lithographique.

94. Un maître anglais (de Londres) pouvant disposer de quelques heures, donnerait chez lui des leçons de langue anglaise. S'adr. au bureau d'avis.

DÉCOUVERTE CHIMIQUE.

PAR BREVET D'INVENTION.

95. Les sieurs Dubois et Escoffier viennent d'établir une machine à vapeur pour nettoyer et dégraisser la plume de lits, couettes, traversins, oreillers, plumons, etc; ils la remettent à neuf, fût-elle dans le plus mauvais état. Leur procédé détruit tous les insectes qui nuisent à la plume, n'y laisse aucune poussière et la purifie de toute mauvaise odeur qu'elle aurait contracté par suite d'usage fait par des malades. La plume se renfle considérablement; ils se chargent, avec trois lits, d'en faire quatre plus renflés et plus souples qu'avec de la plume neuve. Ils s'engagent aussi, avec deux lits, de faire un superbe édreton sans nuire nullement aux lits. Les lits pris le matin sont rendus le soir. Ils remontent aussi les matelas vieux et neufs. La modicité de leurs prix et les résultats avantageux qu'ils garantissent doivent exciter l'attention du public. Leur domicile est à Neuchâtel rue du Château, maison de l'hoiric Convert au 3^{me} étage.

96. Louise Courvoisier, lingère, désirerait trouver une apprentie sous de favorables conditions. S'adresser à elle-même rue Fausse-Brayes, près l'hôtel-de-ville, ou en son absence, à E. Mathy, rue Fleury, à Neuchâtel.

97. Une maîtresse tailleurse demande une apprentie qui connaisse la couture. S'adresser au bureau d'avis.

98. M. Jarlot, teinturier à la Prise, ayant transféré son dépôt chez M^{lles} Elzingre, près la tour de Diesse, se recommande au public et particulièrement à ses honorables pratiques, les prévenant qu'il s'efforcera toujours de mériter la confiance qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à présent.

99. La communauté de Saint-Blaise croit devoir rappeler au public, que la foire du 1^{er} lundi de mars remplace celle qui avait lieu ci-devant à la fin de septembre, et que celle du 2^d lundi de mai continuera à avoir lieu comme du passé.

100. Lessoussignés ont l'honneur d'annoncer que les Bains de Schinznach ou de Habsbourg s'ouvriront avec le 23 de mai.

ROHR ET RAUSCHENBACH.

101. A la campagne, à deux lieues de Neuchâtel, on demande une institutrice pour soigner la première éducation de quatre jeunes filles dont l'aînée a onze ans. S'adr. à M. Henry, receveur des lods.

102. Le sieur Zoller, mécanicien, fondeur, ciseleur et doreur, prévient le public que son atelier est actuellement à la Grand'rue, n° 240; il répare aussi les baromètres, thermomètres et instruments de mathématiques. Il se recommande en conséquence aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et fera son possible pour les satisfaire.

103. La chambre de charité du Locle a fixé au lundi 26 avril, la journée pour le placement d'une partie de ses pauvres. Les personnes qui se présenteront pour prendre des pensionnaires ou des jeunes gens en apprentissage, devront être porteurs de certificats de moralité.

Avis aux miliciens.

104. Les jeunes gens qui doivent se pourvoir d'armes pour la revue du mois de mai, sont prévenus qu'ils peuvent s'en procurer à l'arsenal de la ville à très-bas prix. S'adresser à M. le colonel de Bosset, inspecteur de police.

105. Les personnes qui auraient quelques réclamations à adresser à l'hoirie de Mme la greffière Péters, née Matthey, sont priées de les présenter, pendant le courant du mois actuel, à M. le notaire Vuagneux, en ville, pour que l'on puisse y faire droit.

CIRQUE OLYMPIQUE.

106. MM. Garnier et Siegrist ont l'honneur de prévenir le public que leurs représentations équestres auront lieu les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, dès 7 heures du soir.

PAR ADDITION.

107. La vente d'ouvrages au profit des Missions évangéliques aura lieu, comme à l'ordinaire, le jeudi 6 mai prochain, chez M^{lle} Julie de Meuron, rue du Pommier. La vente commencera à 9 heures. On est prié de faire remettre un ou deux jours d'avance, chez M^{lle} de Meuron, les objets destinés à cette œuvre de charité.

108. Les hoirs Borel, écrivain, vendront définitivement en l'étude de M. Clerc, notaire, le jeudi 29 du présent mois d'avril, à 3 heures après midi, leur maison ruelle Breton dont le revenu annuel est de 17 louis. Plus, une vigne et un petit verger au bas à Fahy, entre deux bois, près de la fontaine de Fol, de la contenance d'environ 1 3/4 ouvrier.

109. La personne à laquelle on a prêté deux gros volume in-4° de l'Art du Tourneur, avec gravures, est priée de les renvoyer chez M^{me} de Rougemont-Bovet, ou en son absence chez M. le maître-bourgeois Robert.

110. On a oublié, lundi 19 avril, à l'une des premières places du cirque olympique, un mouchoir de poche en toile de coton blanc, marqué à l'encre de Chine H. M. 12. On est prié de le renvoyer au n° 361, rue Saint-Honoré.

111. Cardage de laine pour matelas, chez Henri Steiner, près l'hôtel-de-ville. On peut aussi avoir chez lui des feutres blancs pour enfants, solidement et proprement travaillés à des prix raisonnables.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 15 Avril.

Froment	l'émine bz.	21.
Moitié-blé	»	18.
Mécle	»	»
Orge	»	12.
Avoine	»	8 à 8 1/2.

2. BERNE. Au marché du 13 Avril.

Froment	l'émine bz.	17 : rappes.
Epeautre	»	17 : 5 »
Seigle	»	10 : 9 »
Orge	»	8 : 8 »
Avoine	le nuïd	76 : 4 »

3. BALE. Au marché du 16 Avril.

Epeautre . le sac .	fr. 15 : 5 bz.	à fr. 17 : 2 bz.
Orge	»	»
Seigle	»	»
Prix moyen	» 16 : 6	» 1 rappe.
Il s'est vendu 598 sacs froment et épeautre.		
Reste en dépôt 607 —		

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel.

TAXE DES VIANDES

dès le 5 avril 1841.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 11 cr. | Le veau à 9 cr.
La vache à 10 » | Le mouton à 10 1/2 «

TAXE DU PAIN

dès le 15 Mars 1841.

Le pain bis ou mi-blanc à 4 cr. la liv.
Le pain blanc à 5 cr. »
Le petit pain de demi-batz, doit peser 5 1/4 onces.
Celui d'un batz 10 1/2 »
Celui de six creutzers 18 »

VARIÉTÉS.

Tableau.

établi d'après les expériences faites en Allemagne, indiquant les parties nutritives que contiennent différentes espèces de fourrages, comparées à UNE LIVRE FOIN DE PRÉ NATUREL.

Une livre de foin de pré naturel, contient autant de parties nutritives que :

2 livres	pommes de terre crues,
1 3/4 »	pommes de terre cuites,
2 1/5 »	betteraves (abondances),
3 »	carottes,
5 »	raves,
4 »	trognons de choux,
2 »	paille de pois,
4 »	paille d'orge,
4 »	paille d'avoine,
9 1/2 »	(bourre) balles ou enveloppes de froment, seigle et avoine,
1 1/4 »	résidu provenant de la fabrication de la bière.

Les foins provenant des poisettes fauchées en fleurs, des trèfles, des luzernes, bien entendu fanés d'après la méthode française et allemande, et des esparcettes, contiennent presque autant de parties nutritives que le foin de pré naturel, et se rapportent à celui-ci comme 9 à 10, c'est-à-dire que 9 livres de foin de pré naturel valent autant que 10 livres de foin de poisette, trèfle, etc.

Ainsi 100 livres de foin à 30 batz prix du jour font ressortir la livre de foin à 1 1/4 creutzer.

Les 28 livres pommes de terre crues soit l'émine de Neuchâtel coûtant 3 1/2 batz, la livre revient donc à 1/2 creutzer.

Ensorte que la nourriture du bétail avec des pommes de terre crues est 1/4 creutzer par livre à meilleur marché que celle que l'on ferait avec du foin.

HORTICULTURE.

DESTRUCTION DE LA MOUSSE ET DES INSECTES SUR LES ARBRES.

Le moyen suivant, qui n'est pas nouveau, mais qui est très facile à exécuter et qu'on néglige cependant d'employer, mérite d'être rappelé à l'attention des propriétaires de vergers, où les mousses et les insectes nuisent tant aux arbres fruitiers.

Un excellent horticulteur de Versailles, M. Bertin, nous citait les succès qu'il avait obtenus dans la destruction des insectes, quels qu'ils soient, sur les arbrisseaux en vases, au moyen d'une simple immersion dans une eau de chaux.

M. Jacquin aîné a employé aussi la chaux pour la destruction des mousses parasites; au moment où les boutons des arbres entrent en végétation, il a pensé judicieusement que les mousses devaient être plus sensibles à l'effet d'un agent destructeur; il a fait jaillir en tous sens, sur plusieurs arbres fruitiers, avec une pompe à main, une eau claire de chaux éteinte de la veille et composée de 2 ou 3 morceaux de chaux jetés dans un baquet plein d'eau. La végétation des arbres n'a nullement souffert de cette aspersion; les mousses sont tombées après avoir noirci et les insectes ont aussi disparu, le liquide ayant fait détacher les vieilles écorces qui leur servaient de refuge. M. Jacquin conseille, pour agir sur les grands arbres, de se servir d'une échelle double sur laquelle on fixerait une planche pour poser le baquet et la pompe.

M. Jarques, jardinier du Roi, avait employé le même moyen qui lui avait parfaitement réussi. M. Jacquin s'était servi de l'eau blanche de chaux, qui avait laissé sa couleur sur les arbres, mais M. Jarques a employé cette eau reposée et tirée à clair.

Echo du monde savant.

Peinture mécanique.

Depuis un an environ les artistes allemands voyaient chaque jour arriver au musée de Vienne, aussitôt les portes ouvertes, un petit homme maigre et blême qui, sans regarder autour de lui, s'en allait droit vers un portrait de Rembrandt, peint par Rembrandt lui-même. Il demeurait là toute la journée, immobile, les yeux fixes et comme plongé dans une contemplation extatique. Pendant les premiers mois, ce mystérieux personnage, considéré comme un fou, devint l'objet des contes les plus ridicules et défraya la conversation des peintres; puis enfin sa longue persévérance lassant la curiosité elle-même, on ne s'occupait plus de lui. Un jour M. Liepmann (c'est le nom de ce prétendu monomane) entra au musée avec une physionomie plus ouverte et un air de gaieté qu'on ne lui avait jamais vu. S'étant bientôt rendu à son poste accoutumé, devant le tableau de Rembrandt, il tira de dessous son manteau une toile peinte à l'huile qu'il se hâta de comparer au tableau avec une promptitude extraordinaire; plus il comparait, plus sa figure semblait s'épanouir de satisfaction. Tout à coup, il se mit à pousser une longue exclamation si peu en rapport avec la voix humaine, que les étudiants, effrayés, accoururent pour savoir ce qui pouvait faire rompre un silence aussi inviolablement gardé depuis un an. Quelle ne fut pas leur surprise en voyant sur la toile de M. Liepmann le portrait de Rembrandt peint à l'huile et si parfaitement semblable à l'original qu'il eût été difficile de faire un choix entre les deux. "Vous êtes, monsieur, un grand artiste, dit aussitôt un des jeunes gens qui l'entouraient; à coup sûr je n'ai jamais vu de copie aussi fidèle que la vôtre, et je vous l'achète tout ce qu'il vous plaira d'en demander. — Et moi aussi, dit un autre. — J'en donne le double, ajouta un troisième. — Vous l'aurez tous, répondit M. Liepmann avec un air de triomphe en brandissant sa toile, et si vous voulez venir chez moi, je vous en ferai aujourd'hui à chacun une pareille. Pour cette fois les artistes, le considérant comme complètement fou, s'entre-regardèrent avec un étonnement dont M. Liepmann pénétra bien vite la cause: "Je ne suis pas fou, leur dit-il en souriant. Venez avec moi, et dans quelques heures vous vous en retournerez chacun chez vous avec un portrait pareil sous le bras. Les jeunes gens le suivirent. Rien dans la chambre de M. Liepmann n'annonçait l'atelier d'un peintre; bien au contraire, des outils appendus aux murs et une sorte de machine assez semblable aux presses d'imprimerie fit bientôt comprendre aux jeunes gens qu'ils se trouvaient dans la demeure d'un simple mécanicien. "Je vous ai promis à chacun un portrait de Rembrandt, leur dit M. Liepmann, et quoique vous ne voyiez ici ni couleurs, ni pinceaux, je ne suis pas homme à vous manquer de parole. En effet il prit une toile comme celle dont se servent les peintres, la passa sous la presse dont nous venons de parler, fit manœuvrer le cylindre, et retira bientôt, au grand étonnement des assistants, un portrait à l'huile parfaitement pareil à celui du musée. Une seconde toile remplaça bientôt la première, puis une troisième, ainsi de suite jusqu'à ce que chacun des spectateurs fût muni d'un exemplaire. Voici certes une manière de peindre aussi expéditive qu'extraordinaire. C'est une véritable impression à l'huile dont la planche s'obtient à l'aide de petits cylindres de couleur rangés comme les pierres d'une mosaïque et dont la surface, détrempée par un mordant, s'applique et reste fixée sur la toile. Ce procédé n'est pas encore entièrement connu; mais le gouvernement prussien vient d'en proposer l'acquisition à M. Liepmann afin de le rendre public, et dans peu nous serons à même d'en apprécier le mérite. — Avec la daguerréotype, nous obtiendrons d'admirables dessins; à l'aide du procédé Collas, chacun peut avoir chez soi les plus rares chefs-d'œuvre de la statuaire; par l'appareil de M. Liepmann, tout petit bourgeois pourra se faire comme un grand seigneur sa galerie de tableaux. Après cela, si le genre humain tout entier ne devient pas amateur des beaux-arts, c'est que certainement il y mettra de la mauvaise volonté.